

15 octobre 2019

La prime à la conversion est morte...

Vive la prime au partage !

En lançant l'offre Ucar2Share, UCAR avait ouvert l'accès pour tous à la propriété d'une voiture neuve et propre grâce au partage. Au terme de ces premiers mois d'expérimentation, UCAR a décidé d'améliorer son offre pour en faciliter l'accès au plus grand nombre. Pour prendre en compte les restrictions apportées depuis le 1er août à l'attribution de la prime à la conversion, UCAR propose désormais une prime au partage. Cette prime au partage associée à seulement 4 jours de partage par mois, permet à tout nouveau propriétaire de voiture d'optimiser son budget automobile de 50% en moyenne*.

Pour prendre le relais de la prime à la conversion, à l'accès désormais très restreint, UCAR propose aux automobilistes désireux de remplacer leur véhicule ancien et polluant par une voiture neuve et propre, de percevoir une prime au partage pouvant aller de 1 000 à 2 500 € selon la catégorie de véhicule. Cette prime est offerte par UCAR à tout acquéreur d'une voiture neuve, qu'il soit éligible ou non à la prime à la conversion, en échange de son engagement sur l'honneur de la mettre à disposition de ses agences pour la partager et la louer à d'autres particuliers.

Sur le site Ucar2Share.com, le candidat au partage est invité à choisir sa voiture neuve dans un panel d'environ cent modèles des quatre principales gammes de véhicules (Citadine, SUV, Berline...) et à indiquer combien de jours par mois il souhaite la mettre à disposition d'UCAR pour la partager. UCAR est ainsi le tiers de confiance professionnel qui prend en charge l'offre complète.

- UCAR vend la voiture neuve selon le principe de la location avec option d'achat, LOA, sur une durée de 60 mois et un maximum de 75 000 km ;
- UCAR se charge de louer la voiture lorsqu'elle est disponible et en prend l'entière responsabilité durant toute la durée du partage : garantie de retour en état et en temps et en heure, assortie de la gestion des impondérables. UCAR s'engage à mettre à disposition un véhicule de remplacement équivalent en cas d'aléas et de rendre le véhicule mis à disposition en parfait état aussitôt que possible ;
- UCAR gère l'ensemble des démarches nécessaires, des facturations, etc.

La nouvelle offre UCAR permet d'optimiser son budget automobile qui est réduit de 50 % à partir de 4 jours de location par mois, voire de rentabiliser son véhicule au-delà de sept à onze

jours de partage par mois. Ainsi, UCAR répond concrètement aux trois enjeux majeurs de nos sociétés :

Environnementaux

- En divisant par 2 la pollution automobile, en permettant à tous de rouler dans des voitures neuves
- En réduisant la place prise par l'automobile sur l'espace public et la voirie

Economiques

- En augmentant le pouvoir d'achat des automobilistes en divisant par 2 le budget automobile des ménages
- En faisant de la voiture un actif productif, sans aucun effort de la collectivité

Sociaux

- En offrant des solutions de mobilité à des populations isolées
- En créant de l'emploi et du lien social

À titre d'exemple, le loyer mensuel d'une Citroën C1 acquise en LOA sur 60 mois, représente 112 €/mois sans prime au partage. Grâce à la prime au partage UCAR de 1 000 €, le loyer mensuel de la LOA descend à 93 €. Partagée 4 jours par mois, le budget mensuel de cette voiture sera réduit à 45 €. Le loyer mensuel d'un Renault Captur acquis en LOA sur 60 mois et 75 000km, représente 205 €/mois sans prime au partage, Grâce à la prime au partage UCAR de 2 000 €, le loyer mensuel de la LOA baisse à 167,50 €/mois. Partagée 4 jours par mois, son budget sera réduit à 79 €.

Tous les détails de l'offre, ainsi que le choix des véhicules sont disponibles sur le site <https://ucar2share.com>.

Dans son ouvrage, **#partage ta bagnole**, paru en 2018 aux éditions Exils, Jean-Claude Puerto-Salavert, PDG Fondateur d'UCAR, avait annoncé **l'ère du partage de la voiture grâce à la convergence du changement de consommation de l'automobile passant de la propriété à l'usage et à l'avènement du numérique**. Il a déclaré : « *Une nouvelle économie de l'automobile émerge, basée sur le principe d'une réduction du parc global automobile et d'une augmentation du taux d'utilisation de chaque nouveau véhicule. Nous voulons mettre fin au non-sens des voitures utilisées 5 % du temps et stationnées les 95 % restant. Le partage automobile réduira de moitié les rejets polluants, et libérera un quart du domaine public, et c'est une trentaine de milliards d'euros qui seront injectés dans l'économie française* ».

*Moyenne constatée sur une centaine de véhicules proposées sur le site Ucar2share.com

A propos d'UCAR MOBILITY GROUP

Fondé en 2000, UCAR est un spécialiste de la mobilité, à marque UCAR comme en marque blanche, positionné pour répondre aux nouveaux modes de consommation de l'automobile. Face à l'évolution des modes de vie urbains, à la baisse du pouvoir d'achat, et à une prise de conscience écologique croissante, l'offre innovante d'UCAR est basée sur :

- Des tarifs transparents et des prix bas toute l'année au travers de réseaux de proximité.
- Une offre digitale originale permettant au plus grand nombre d'accéder à des véhicules neufs grâce aux revenus du partage.

UCAR regroupe près de 100 collaborateurs directs et 500 personnes travaillant dans l'ensemble des réseaux (franchisés et collaborateurs franchisés). Le Groupe est présent en France avec 380 agences et une flotte de près de 7 500 véhicules. En 2018, le volume d'affaires sous enseigne UCAR et réseaux associés était de 93 M€. UCAR est coté sur Euronext Growth Paris (FR 0011070457 – ALUCR) depuis le 6 juillet 2011.